



**L'accréditation OLAS :  
La preuve de la compétence**



**OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE**



# **OLAS**

## **formation continue 2020**

Dimitra KALOGEROPOULOU

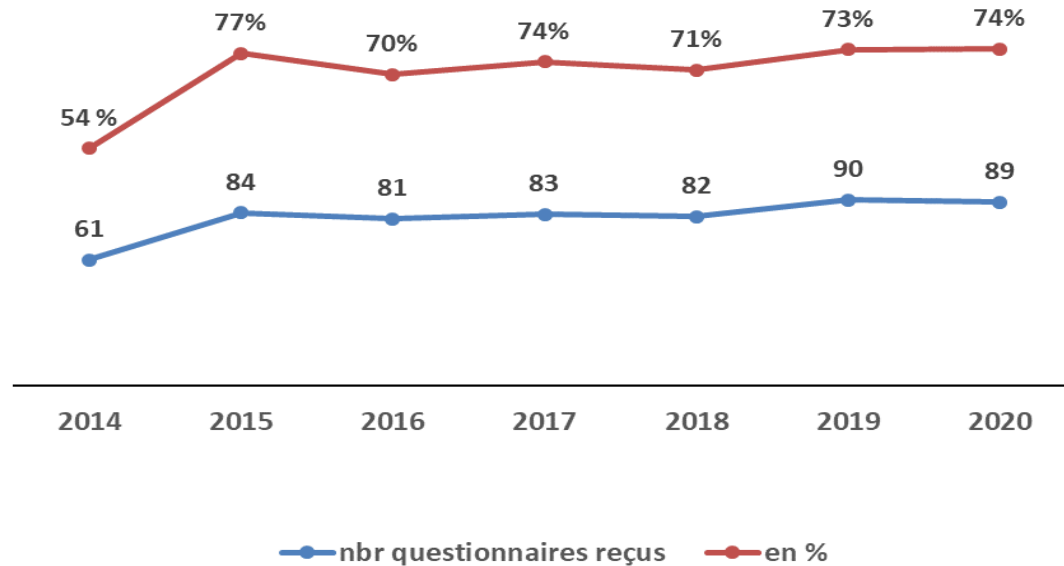
*Welcome · Bienvenue · Willkommen*

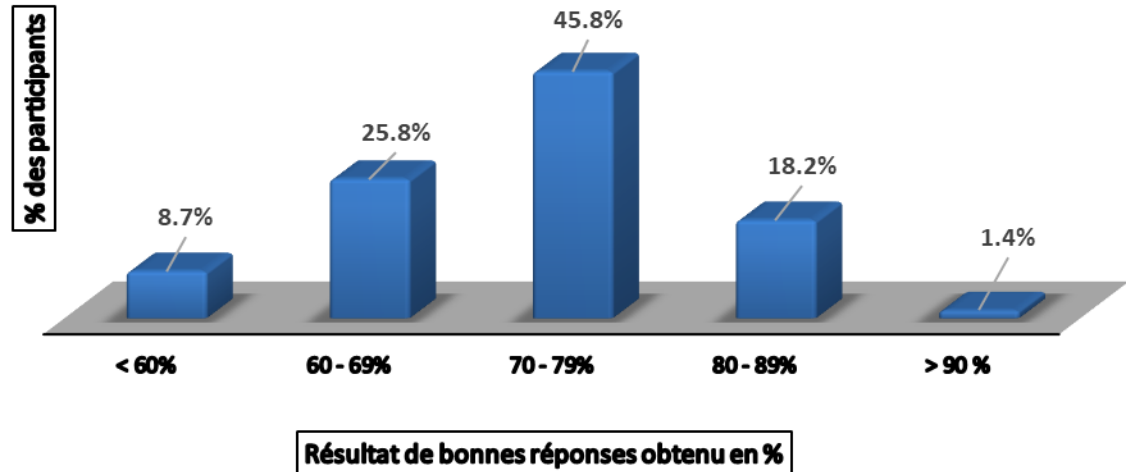
**ILNAS**

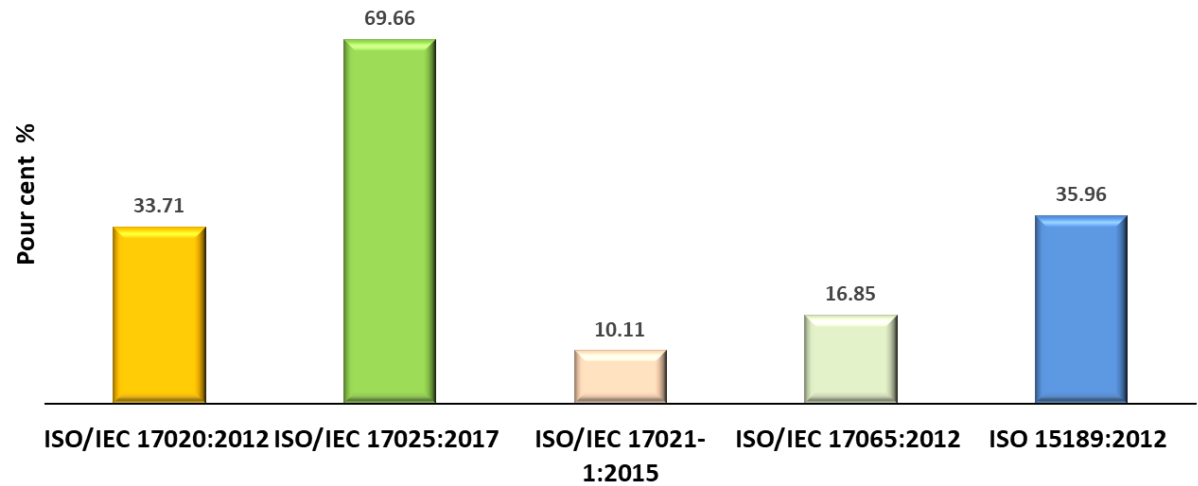


**Sur un total de 125 questionnaires envoyés** 

↳ **89 questionnaires ont été remplis =**  
↳ **taux de participation 2020  $\approx$  74%**









- Quel est l'objectif d'une revue documentaire ?
  - ❑ Préalablement à un audit initial : Vérification de la conformité du système de management de l'OEC aux exigences de/des norme(s) pour lesquelles il est candidat à l'accréditation
  - ❑ Labos – vérification des méthodes : la revue des dossiers de validation est réalisée par l'auditeur technique en charge de l'audit du domaine concerné.
  
- La réception des actions correctives ne peut pas dépasser les 15 jours ouvrés après l'audit.

VRAI!



- Quelles sanctions peuvent être envisagées si l'OLAS reçoit une plainte à l'encontre d'un OEC?
  - Suspension de l'accréditation
  - Audit complémentaire



- Chaque nouvel auditeur/expert doit remplir le formulaire OLAS F041 – Questionnaire destiné aux nouveaux auditeurs et experts en vue de son habilitation initiale.

VRAI – c'est obligatoire!

- Chaque auditeur/expert nouvellement inscrit au Recueil est suivi par un observateur de l'OLAS lors d'un de ses premiers audits.

VRAI!





- Organisation de l'audit : Le responsable d'équipe envoie le plan d'audit à l'OLAS minimum 2 semaines avant l'audit.

VRAI!

- Quel est le délai min. à respecter pour l'envoi du plan d'audit final à l'OEC ?

5 jours ouvrés avant l'audit

- OLAS est responsable de la transmission du plan d'audit final à l'OEC ?

VRAI!



- La mise en place des actions correctives (NC ou R) doit avoir lieu endéans les 6 mois qui suivent l'audit.

FAUX – C'est endéans de 3 mois

- Un point sensible identifié est une dérive « mineure », non qualifiable d'écart. Si elle persiste, elle pourrait devenir un écart lors des prochains audits.

VRAI!

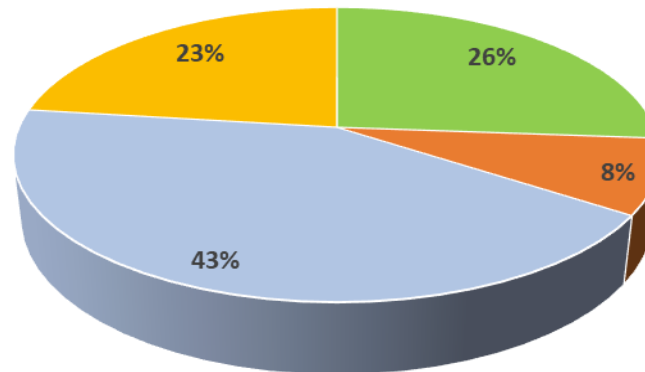
- L'usage du logo OLAS par les OEC accrédités et leurs clients, les auditeurs et experts, ainsi que les membres du comité d'accréditation et d'impartialité est admis par l'OLAS.

FAUX!

Le laboratoire n'a pas nommé de responsable pour la gestion de son système de management.



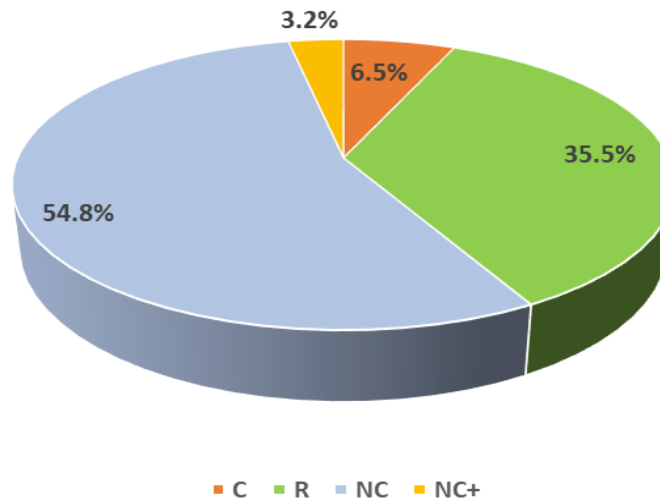
Position OLAS : C'est plutôt conforme aux exigences (C) – § 5.6



■ C ■ R ■ NC ■ NC+

Dans sa revue de contrat avec un sous-traitant, les critères de qualification du personnel en charge de la prestation ne sont définis que pour une partie d'entre eux.

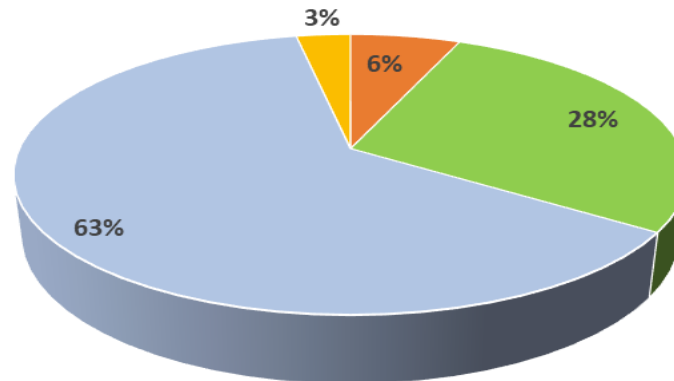
**Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 6.6.3**



La charte des valeurs éthique et confidentialité précise que les éventuels conflits d'intérêts doivent être ouvertement et correctement déclarés. Les modalités de remontées des éventuels conflits d'intérêts ainsi leur traitement ne sont pas documentées.



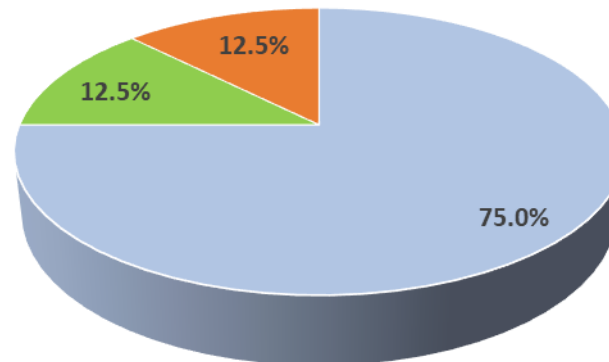
Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 4.1.1.3



■ C ■ R ■ NC ■ NC+

Le laboratoire a identifié un dépassement de T° pendant 8h au niveau de la salle de stockage des réactifs. Une fiche de Non-conformité a bien été émise avec les actions correctives à mettre en œuvre.

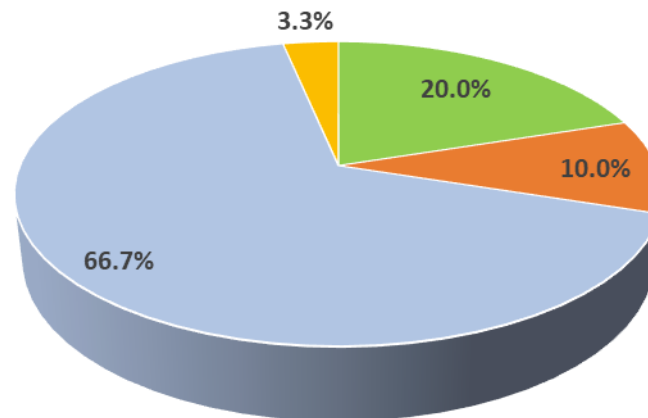
**Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 4.9**



■ C ■ NC ■ NC+

L'organisme d'inspection a décrit des dispositions spécifiques pour la sélection de ses fournisseurs mais il ne procède pas à leur évaluation.

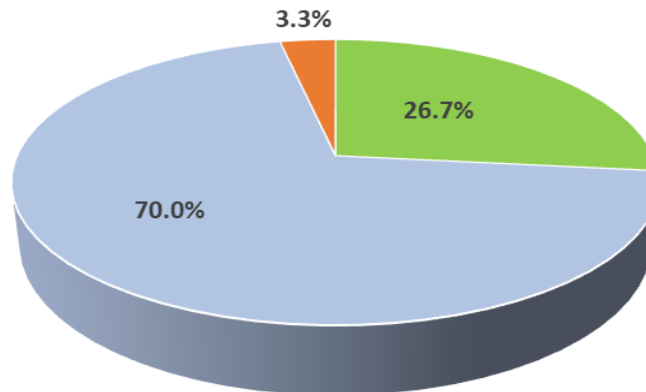
**Position OLAS : C'est plutôt conforme aux exigences (C) – §6.2.11**



■ C ■ R ■ NC ■ NC+

Les dispositions à mettre en œuvre liées à la sécurité lors des activités d'inspection, ne sont pas formalisées, bien qu'il a été observé que les inspecteurs les appliquent et les communiquent entre eux.

**Position OLAS : C'est plutôt une remarques (R) – § 7.1.9**



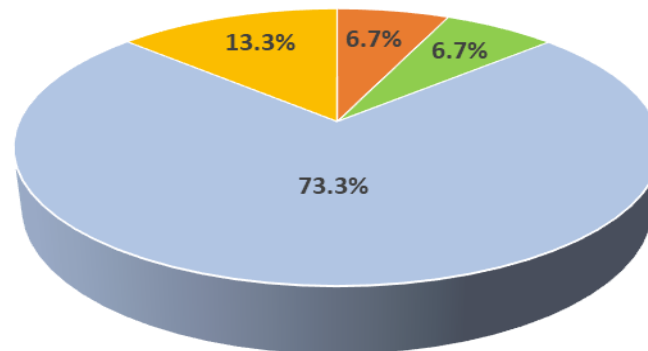
■ R ■ NC ■ NC+



La procédure de traitement des plaintes accessible au public via son site internet ne garantit pas que la décision permettant d'y apporter une solution soit revue et approuvée par une personne non-engagée dans les activités de certification de l'organisme.



Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 7.13.5

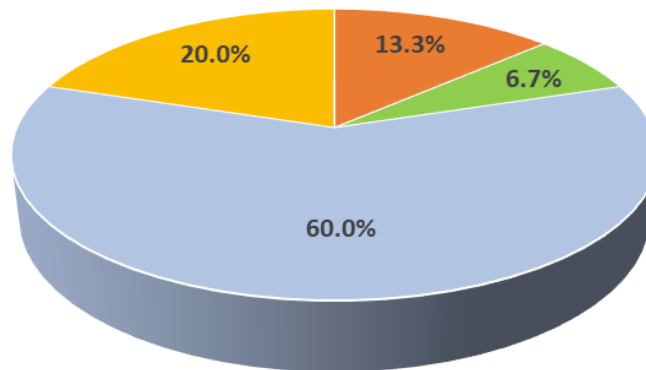


■ C ■ R ■ NC ■ NC+

L'organisme de certification est accrédité dans le cadre d'une notification pour le domaine des jouets et la norme harmonisée faisant l'objet de la certification n'est pas précisée sur le certificat.



**Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 7.7.1d)**

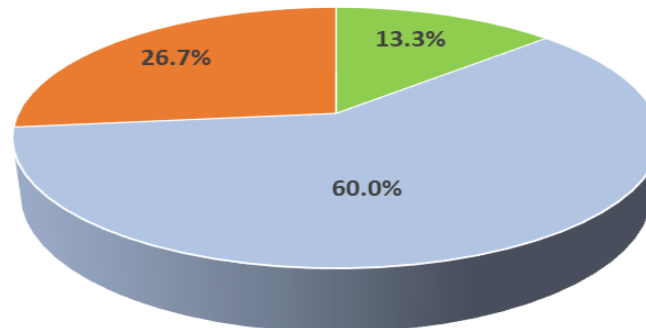


■ C ■ R ■ NC ■ NC+

Le dispositif de préservation de l'impartialité de l'organisme se réunit une fois par année, prouvé par un compte rendu et une liste de présence. Les comptes rendus des 5 dernières années n'indiquent aucun commentaire de ce dispositif concernant l'impartialité de l'organisme, il ne fournit donc pas de données d'entrée



**Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 5.2.1**

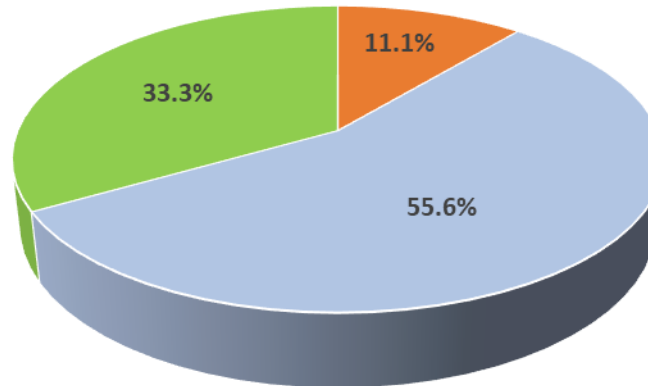


■ R ■ NC ■ NC+

L'organisme de certification n'a pas prévu de dispositions interdisant son client de déclarer certifiées certaines activités qui ne sont pas couvertes par son périmètre de certification.



Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité majeure (NC+) – § 8.3.4g)

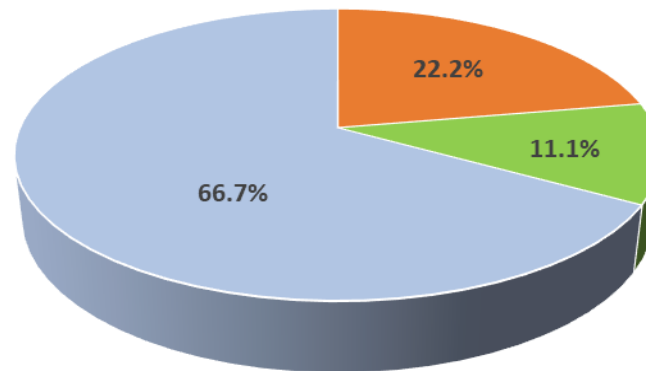


■ R ■ NC ■ NC+

La dernière version applicable du document IAF MD5 n'est pas prise en compte par l'organisme de certification pour le calcul du temps d'audit.



**Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 9.1.4.1**

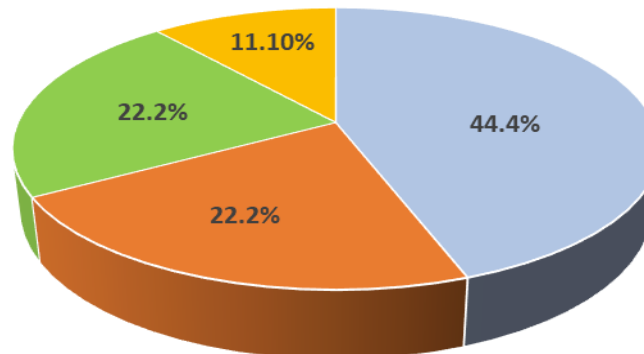


■ R ■ NC ■ NC+

L'auditeur interne qui intervient chez l'organisme de certification n'est pas formellement qualifié pour la norme ISO/IEC 17021-1. Il a néanmoins procédé à l'audit interne sur base des exigences de cette norme et le rapport apporte une valeur ajoutée significative à l'organisme.



**Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 10.2.6.4**

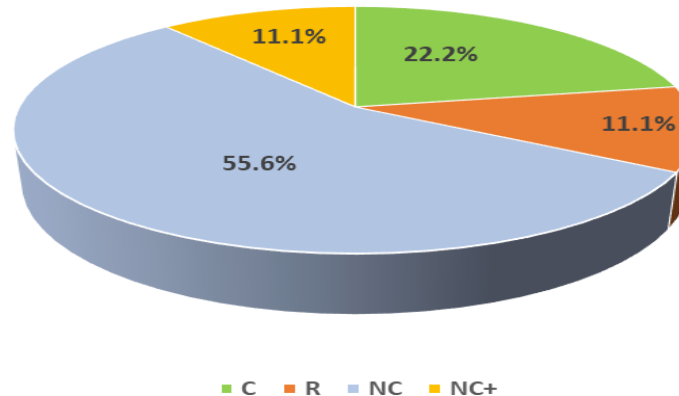


■ C ■ R ■ NC ■ NC+

La procédure de qualification des auditeurs de l'organisme de certification prévoit que le maintien de la compétence est subordonné à la réalisation d'un minimum de 4 jours d'audits par an, préparation d'audit comprise (1 jour de préparation par mission). Un des auditeurs n'a réalisé que 2 missions d'un jour et demi en 2019.



**Position OLAS : C'est plutôt conforme aux exigences (C) – § 7.2.4**





**OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCRÉDITATION ET  
DE SURVEILLANCE (OLAS)**

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 -60 · Fax : (+352) 24 79 43 -60

E-mail : [olas@ilnas.etat.lu](mailto:olas@ilnas.etat.lu)

[www.portail-qualite.lu](http://www.portail-qualite.lu)

*Thank you · Merci · Danke*

**ILNAS**